

*L'An Deux Mil Dix Sept, le Vingt-sept Septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal d'AUFFAY, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur SURONNE Christian, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS :** M. VANDERPLAETSEN, MME PELISSE, M. FRANC,  
MME LESUEUR, M. LARCHER, Adjoints ;  
M. LEGOUBEY, MMES PATIGNY, DELAFONTAINE,  
MME JARNOUX, M. LETELLIER, MME ROUSSEL,  
MM. NGUYEN, PEUDEVIN, MME MOREL, M. HALBOURG,  
M. PINEL, MME LANGLOIS.

**ABSENTE EXCUSEE :** MME RENAULT ayant donné procuration à MME PELISSE.

*Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne MME Chantal JARNOUX pour remplir les fonctions de secrétaire.  
MME Chantal JARNOUX donne lecture du Procès-verbal de la séance du 22/06/2017 qui est adopté à l'unanimité.*

*Avant de commencer la séance et à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M. Georges VICAIRE, ancien Conseiller Municipal, décédé le 11/09/2017.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter la question n° 2 à l'ordre du jour, de ce jour, "Vente terrain + anciens locaux Services Techniques et locaux ancienne SEGPA CES Rue René Coty à RJP M. HAUTOT : Convention rétrocession voirie dans domaine public communal".*

-----

## **ORDRE DU JOUR**

### **1°) DELIBERATION N° 49/2017**

#### **TOITURE EGLISE : RESTRUCTURATION DES PARTIES HAUTES DE LA COLLEGIALE NOTRE DAME A AUFFAY - RÉALISATION D'UNE OCLT DE 500 000 €**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter, auprès de la Caisse d'Épargne Normandie, un contrat OCLT " 2 en 1 à Modules" afin de financer les travaux de restructuration des parties hautes de la Collégiale Notre Dame à AUFFAY suivant proposition en date du 26 Septembre 2017.*

*Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :*

*Montant : 500 000 €.*

*Phase de mobilisation :*

*Date de la signature jusqu'au 31 Décembre 2019*

*Index : EONIA + 0,95 %*

*Calcul en exact/360.*

*Commission de non utilisation : 0,35 % de la différence entre le montant minimum autorisé et les montants effectivement consolidés.*

*Commission d'Engagement : 10 % du montant soit 500 €.*

Phase de consolidation :

Montant minimum de consolidation : 30 % soit 150 000 €

Durée maximale de 20 ans

Consolidations possibles :

- Taux fixe

Base de calcul : Taux fixe 30/360

Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle de sortie sur les consolidations à taux fixe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec la Caisse d'Epargne Normandie et le charge de son exécution.

M. Olivier LETELLIER demande combien de temps va rester la palissade devant l'église. Monsieur le Maire lui répond 6 à 7 ans, le temps de la durée des travaux.

Il précise d'autre part qu'une porte doit être découpée dans la palissade pour permettre, à nouveau, l'accès aux handicapés par le portail Est de l'église.

D'autre part, une réunion a été organisée avec la Commune, M. GARNIER et les forains pour étudier l'implantation du manège devant l'église.

## 2°) **DELIBERATION N° 50/2017**

### **VENTE TERRAIN + ANCIENS LOCAUX SERVICES TECHNIQUES ET LOCAUX ANCIENNE SEGPA CES RUE RENE COTY A RJP M. HAUTOT : CONVENTION RETROCESSION VOIRIE DANS DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de cette convention proposée par RJP M. HAUTOT, en date du 26/09/2017 :

"Entre

La Commune d'AUFFAY, représenté par M. Christian SURONNE, agissant en qualité de Maire,

Et

Le lotisseur RJP, représentée par M. Raynald HAUTOT,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Le Lotisseur RJP projette de réaliser un lotissement à usage d'habitation sur la Commune d'AUFFAY, parcelles cadastrées section AE N° 313 et 253.

Un permis d'aménager a été déposé en vue de son instruction.

#### Article 1

Le lotisseur RJP s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art conformément au programme des travaux approuvé et à rétrocéder, gratuitement, les dits ouvrages à la Commune d'AUFFAY.

## Article 2

*La Commune d'AUFFAY accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer, dans le domaine public de la Commune, la totalité des voiries et équipements communs au lotissement, une fois les travaux achevés et réceptionnés, définitivement, par elle et les services compétents et concessionnaires".*

*Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.*

*M. Olivier LETELLIER s'interroge sur l'état d'avancement de la vente.*

*Monsieur le Maire précise que la Convention de rétrocession de la voirie dans le domaine public communal doit être jointe au permis d'aménager.*

*Pour M. Michel VANDERPLAETSEN, la démolition des bâtiments peut s'envisager début 2018.*

### **3°) DELIBERATION N° 51/2017**

#### **RYTHMES SCOLAIRES : PARUTION DECRET 28 JUIN 2017 POUR RETOUR AUX 4 JOURS PAR SEMAINE - COMPTE RENDU REUNION DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017 A 17 H 30 - M. GERARD LARCHER**

*M. Gérard LARCHER rappelle l'historique de ce dossier :*

*Le décret n° 2017-1108 du 27/06/2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, au lieu de 4 jours ½, dans les Ecoles Maternelles et Élémentaires publiques, permet cette modification, sous réserve d'une proposition conjointe des Communes et des Conseils d'école concernés.*

*En conséquence, nous devons réunir le Conseil Municipal et les deux Conseils d'école, en urgence, pour envoyer notre proposition d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à Madame la Rectrice d'Académie avant le 07/07/17. Cela n'a pu être réalisé dans les délais.*

*Le 29/08/2017, Monsieur le Maire et Mme Claudine LESUEUR ont reçu des parents d'élèves qui semblent favorables au retour de la semaine scolaire sur 4 jours.*

*Un questionnaire a été envoyé, à tous les parents des deux écoles, par les parents élus aux Conseils d'écoles.*

#### Résultats :

Ecole Maternelle : 53 pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours

6 contre

1 neutre

-----

60 sur 73 inscrits (82,19 %)

Ecole Primaire : 82 pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours  
14 contre  
2 neutre  
-----  
98 sur 120 inscrits (81,67 %)

Une réunion a été organisée le 22/09/2017 entre la Commission Enseignement, les deux directrices d'écoles, les enseignants des deux écoles, les représentants élus des parents d'élèves des deux écoles de 2016/2017 et l'Association Farandole.

Les deux directrices, Mme CAS et Mme DELESTRE sont favorables au maintien de la semaine scolaire de 4 jours et demi car les enfants sont plus réceptifs le matin. Elles souhaitent le maintien, également, de la pause méridienne de 2 H avec les activités périscolaires.

Pour Mme Magali MOREL, ces 2 H sont de la garderie.

Monsieur le Maire précise que l'organisation d'activités, le midi, par des intervenants extérieurs serait très onéreuse.

Donc, pour lui, le retour à 4 jours par semaine engendre une pause méridienne de 1 H 30. Par contre, du personnel communal sera nécessaire pour la surveillance dans la cour de récréation.

Lors de la réunion du 22/09/2017, il a été proposé de soumettre cette question au prochain Conseil Municipal et aux prochains Conseils d'écoles pour une application à la rentrée scolaire 2018/2019.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

Les deux Conseils d'écoles seront interrogés.  
Ensuite l'Inspection Académique rendra sa décision.

#### 4°) DELIBERATION N° 52/2017

#### SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – COURRIER EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2017 : ADHESION COMMUNE NEUFCHATEL EN BRAY

VU :

- La délibération du 10 Avril 2017 de la Commune de Neufchâtel en Bray demandant l'adhésion au SDE 76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- La délibération du 5 Juillet 2017 du SDE 76 acceptant cette adhésion.

CONSIDERANT :

- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE 76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois, à compter de la notification par le SDE 76 de sa délibération, pour se prononcer, à son tour, sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE 76 à un moment propice aux réunions des Conseils Municipaux,

- *Que la Commune de Neufchâtel en Bray souhaite adhérer, pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,*
- *Que la Commune de Neufchâtel en Bray souhaite transférer au SDE 76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,*
- *Que la Commune de Neufchâtel en Bray souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a acceptés,*
- *Que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE 76 de redéployer, sur cette commune, ses moyens humains et techniques.*

**PROPOSITION :**

*Il est proposé :*

- *D'accepter l'adhésion de la Commune de Neufchâtel en Bray au SDE 76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,*

*Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :*

- *ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Neufchâtel en Bray au SDE 76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz.*

**5°) DELIBERATION N° 53/2017**

**PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE REDACTEUR PRINCIPAL DE IERE CLASSE**

- a) **Création du Poste Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe au 1<sup>er</sup> Janvier 2018**
- b) **Fixation du taux de promotion de ce grade**
- c) **Nomination Mme Maryse GOUJON à ce grade au 1<sup>er</sup> Janvier 2018**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :*

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.*

*Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime nous a précisé, par courrier du 25 Octobre 2007, qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP) et de la Commission Administrative Paritaire (CAP).*

*Monsieur le Maire expose :*

*Mme Maryse GOUJON remplit les conditions d'avancement du grade actuel de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.*

*Monsieur le Maire propose :*

*La création de l'emploi permanent de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet 35 H/Semaine, au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.*

*La fixation du taux de promotion au grade d'avancement de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux (Catégorie B) comme suit :*

<i>CATÉGORIE</i>	<i>CADRE D'EMPLOIS</i>	<i>GRADE</i>	<i>TAUX EN %</i>
<i>B</i>	<i>Rédacteurs Territoriaux</i>	<i>Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe</i>	<i>100 %</i>

*Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.*

*La nomination sur cet emploi de Mme Maryse GOUJON au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- Décide la création, au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, de l'emploi permanent de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet 35 H/Semaine.*
- Retient le taux de promotion au grade d'avancement de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux (Catégorie B) tel que prévu sur le tableau ci-dessus, sous réserve de la validation du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire sis auprès du Centre de Gestion.*
- Charge Monsieur le Maire de nommer Mme Maryse GOUJON sur cet emploi au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.*
- Rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 au chapitre 012 Charges de Personnel.*

6°) **DELIBERATION N° 54/2017**

**PERSONNEL COMMUNAL : GRADE ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

- a) **Création du Poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe au 1<sup>er</sup> Janvier 2018**  
b) **Nomination Mme Emilie COUREAU à ce grade au 1<sup>er</sup> Janvier 2018**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :*

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.*

*Monsieur le Maire expose :*

*La Commission de Sélections Professionnelles (Session 2017) pour l'accès au grade d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe s'est réunie le 23 Juin 2017, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, et après étude du dossier et audition du candidat Emilie COUREAU, l'a déclarée apte à être intégrée au grade précité.*

*Monsieur le Maire propose :*

*La création de l'emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet 35 H/Semaine.*

*La nomination sur cet emploi de Mme Emilie COUREAU au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.*

*La rémunération est fixée sur la base de l'échelle C2 et l'échelon sera déterminé après étude de la fiche de classement et reprise des services d'agent public contractuel.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- Décide la création, au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, de l'emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet 35 H/Semaine.*
- Charge Monsieur le Maire de nommer Mme Emilie COUREAU sur cet emploi au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.*
- Fixe la rémunération sur la base de l'échelle C2 et précise que l'échelon sera déterminé après étude de la fiche de classement et reprise des services d'agent public contractuel.*
- Rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 au chapitre 012 Charges de Personnel.*

7°) **DELIBERATION N° 55/2017**

**PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT/RENOUVELLEMENT CONTRAT  
VALERIE ROUSSEAU AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE HALTE-  
GARDERIE AU 01/11/2017**

*Monsieur Christian SURONNE, Maire de la Commune d'AUFFAY, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 13 Novembre 2014 :*

*"Monsieur Christian SURONNE, Maire de la Commune de AUFFAY, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'une Auxiliaire de Puériculture à la Halte-Garderie pour remplacer Mme Mireille POULAIN, mutée à la Ville de Barentin depuis le 10 Novembre 2014.*

*Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2014, un grade d'Auxiliaire de Puériculture 1<sup>ère</sup> Classe (modifié au 01/01/2017 par Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> Classe échelle C2) dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de le pourvoir.*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale."*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler cette délibération comme suit :*

**ARTICLE 1**

*De créer un emploi permanent sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, échelle C2, d'une durée hebdomadaire de 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2017.*

**ARTICLE 2**

*D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de le pourvoir.*

**ARTICLE 3**

*La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012, Article 6413 du Budget 2017.*

8°) **DELIBERATION N° 56/2017**

**COMMUNE LES GRANDES VENTES - COURRIER EN DATE DU 23 JUIN 2017  
SCOLARISATION JEANNE NOLAN A PARTIR DE 2016/2017**

*Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier, en date du 23 Juin 2017, émanant de la Commune Les Grandes Ventes qui nous informe de la scolarisation à l'école élémentaire "L'Hêtre aux Savoirs" en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à partir de la rentrée scolaire 2016/2017 de l'enfant Nolan JEANNE, domicilié 10, Rue Isidore Mars à AUFFAY.*



*En conséquence, le Conseil Municipal accepte de participer financièrement aux charges de l'École Élémentaire "L'Hêtre aux Savoirs" de la Commune Les Grandes Ventes pour un montant de 597,09 € à partir de l'année scolaire 2016/2017.  
Cette somme peut être révisée à chaque année scolaire.*

**9°) LITIGE M. MARCEAU FOURNIER/COMMUNE AUFFAY : ESTER EN JUSTICE POUR REFUS PERMIS DE CONSTRUCTION ABRI CAMPING-CAR N° 76 034 16 D0007 - ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF EN DATE DU 28 JUIN 2017 : DESISTEMENT M. MARCEAU FOURNIER**

*Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'expédition de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Rouen, en date du 28/06/2017, dans laquelle il est donné acte du désistement de la requête de M. et Mme Marceau FOURNIER.*

*Le coût de cette affaire, pour la Commune, est de 2 413 € remboursé, intégralement, par notre protection juridique "Juridica".*

**10°) COMMUNAUTE DE COMMUNES "TERROIR DE CAUX" : PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2017**

*Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ce procès-verbal.*

**11°) AFFAIRES DIVERSES**

a) *Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, des remerciements, en date du 26/09/17, de Mme Joëlle CANNESAN, de M. Philippe VICAIRE et de sa famille pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de M. Georges VICAIRE le 11/09/2017.*

*Il remercie M. Olivier LETELLIER, Président de l'association "La Scie qui chante", pour sa prestation lors de la cérémonie religieuse.*

b) Sinistre toiture Ecole Élémentaire

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation des travaux en Juillet et Août 2017.*

*Aucune fuite n'a été détectée lors des fortes pluies de début Septembre.*

*Monsieur SURONNE a relancé Maître DAKIN, concernant le remboursement de l'assurance, afin d'obtenir un dédommagement optimal.*

*En cas d'échec, nous reprendrons la procédure judiciaire.*

c) Centre Médico Psycho Pédagogique

*Les travaux sont terminés mais quelques réserves restent à lever.*

*Les locaux sont occupés depuis le 04 Septembre 2017.*

*La nouvelle circulation vient d'être mise en service.*

*M. Olivier LETELLIER indique qu'elle n'est pas respectée, notamment le sens interdit.*

*Un panneau "Changement sens circulation" devrait être posé Rue Jean Decoularé Delafontaine et Rue du Vieux Château.*

*A ce sujet, Monsieur le Maire précise l'arrivée du Cabinet médical pour le 09 Octobre 2017.*

*d) Stade : Réfection Eclairage extérieur*

*M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que ces travaux sont réalisés.*

*M. Olivier LETELLIER demande à quel moment va être réalisée la peinture du toit du petit bâtiment du stade par l'Union Sportive d'Auffay.*

*Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible de repeindre ce toit.*

*En conséquence, il a été décidé d'acheter du bac acier à poser par l'USA.*

*Nous attendons l'accord écrit de l'USA s'engageant à réaliser cette pose.*

*M. Guillaume HALBOURG rappelle que la minuterie n'est toujours pas installée car la lumière reste, fréquemment, allumée le soir et la nuit.*

*Apparemment, cette installation est techniquement difficilement réalisable et trop coûteuse, d'après M. Michel VANDERPLAETSEN.*

*Monsieur le Maire s'interroge sur l'occupation du Stade car il y a, souvent, beaucoup de voitures le soir.*

*M. Emmanuel PINEL précise qu'il y a entraînement 2 fois par semaine.*

*Monsieur le Maire rappelle que la barrière du Stade reste ouverte pour permettre l'atterrissage de l'hélicoptère du SAMU et l'évacuation éventuelle de blessés.*

*e) Mme Virginie PELISSE dresse un bilan des activités suivantes :*

*- Le Centre Aéré 2017 pendant 3 semaines en Juillet et comprenant 70 enfants dont 30 de l'extérieur et 40 d'Auffay.*

*- Le Centre Adolescent 2017 pendant 3 semaines en Juillet et comprenant 15 enfants dont 11 de l'extérieur et 4 d'Auffay.*

*Elle remercie les Conseillers Municipaux qui ont transporté les enfants au Camping de la Varenne Plein Air.*

*- Le barbecue, organisé par M. Emmanuel BUE, pendant le Centre Adolescent le 20/07/2017 à 19 H.*

*Elle remercie les Conseillers Municipaux présents.*

*- Le Forum des Associations qui a eu lieu le 09 Septembre 2017.*

*27 Associations étaient présentes.*

*Toutefois, 3 ne se sont pas inscrites à l'avance, ce qui a perturbé l'installation (manque tables, chaises, etc...).*

*- La course cycliste organisée par le Cyclo-Club Tôtes 3 Rivières le 3 Septembre 2017 s'est bien déroulée.*

*Elle remercie Guillaume HALBOURG pour le prêt du camion et les autres Conseillers Municipaux pour l'aide apportée.*

*- Une nouvelle activité "Ludisports" organisée, par la Communauté de Communes "Terroir de Caux", à l'Ecole Elémentaire les Mardi (pour les CP, CE1 et CE2) et Vendredi (pour les CMI et CM2) de 16 H 30 à 17 H 30.*

*Le sport dispensé change chaque trimestre.*

*Le coût est de 30 €/an, à la charge des familles, et payable à la Communauté de Communes "Terroir de Caux".*

*5 à 6 élèves sont inscrits, pour l'instant, sachant que le maximum est de 10.*

*Monsieur le Maire remercie Mme CAS, Directrice, pour la mise à disposition des locaux et sa fonction de référente pour cette activité : Entre 16 H 15 (fin de l'école) et 16 H 30, une personne est responsable des enfants et après 17 H 30 celle-ci remet l'enfant aux parents.*

*f) Compte rendu Rentrée Scolaire 2017/2018 Ecoles Elémentaire et Maternelle :  
M. Gérard LARCHER*

*Le Lundi 04 Septembre 2017, 193 enfants ont repris le chemin de l'école, 120 en Elémentaire et 73 en Maternelle.*

*Cette année, en Maternelle, les 3 niveaux sont mélangés dans les 3 classes.*

*L'équipe enseignante est la même en Maternelle.*

*Par contre, en Elémentaire, elle n'est pas complète.*

*Pour le Collège, lors du Conseil d'Administration du 28/09/2017, il a été précisé le retour des classes bilingues dès la 6<sup>ème</sup>.*

*g) Par courrier, en date du 05 Septembre 2017, le Département a adressé ses félicitations, dans le cadre du concours des Villes, Villages et Maisons fleuries 2017.*

*Il a, également, distingué les habitants suivants :*

*Encouragements*

*Monsieur Thierry GERARD*

*2, Rue Emmanuel Lecoœur*

*Encouragements*

*Monsieur Alain DATOUR*

*Rue Guy de Maupassant*

*Prix d'Honneur*

*Boulangerie-Pâtisserie Pierre RENAULT*

*Rue Narcisse Dufour*

*Encouragements*

*Mme Christine LECONTE*

*Gare SNCF MULTIMODAL*

*Place Michel Hollard*

*La remise des Prix aura lieu, le 14 Octobre 2017, au Département.*

*Monsieur le Maire remercie M. Claude FRANCO pour le fleurissement de la Commune.*

- h) Organisation d'un parcours festif, urbain et nature dénommé "Color me hope" organisé par l'Association "Vaincre la Mucoviscidose", M. Vincent PEUDEVIN et sa fille Marine le Samedi 30 Septembre 2017.

*A ce jour, il y a 500 inscrits.*

*Les commerçants et les entreprises ont participé à l'achat des tee-shirts et des lunettes, notamment, SELIANCE.*

*Le parcours est énoncé : Le départ se fera sur le terrain au bout de la Gare.*

*Un village sera installé. Une tombola aura lieu.*

*Des kinésithérapeutes et des coachs sportifs seront présents.*

*Cette manifestation commencera vers 16 H 00 avec un départ à 18 H 30 pour une boucle de 5 Kms.*

*60 bénévoles encadrent cette manifestation pour la sécurité.*

- i) *La date de remise des Prix des Maisons fleuries est le Vendredi 03 Novembre 2017 à 18 H 30.*
- j) *Les dates des prochains Conseils Municipaux :*  
*Jeudi 02 Novembre 2017 à 20 H 30*  
*Jeudi 14 Décembre 2017 à 20 H 30.*

## **12°) QUESTIONS DIVERSES**

- *Mme Isabelle DELAFONTAINE fait part de son étonnement car elle a appris, par Mme Danièle DUPUIS, que le projet des éoliennes sur TOTES était maintenu alors qu'elle avait cru comprendre, lors d'un précédent Conseil Municipal, que ce projet était clos.*
- *Monsieur le Maire précise que la Commune de SAINT DENIS SUR SCIE aurait voté contre le projet des éoliennes sur AUFFAY, SAINT DENIS SUR SCIE, BIVILLE LA BAIGNARDE.*
- *Mme Isabelle DELAFONTAINE, interpellée par M. Pierre MAURICKX, demande si la Commune a acheté un nouveau pulvérisateur pour le désherbage des tennis extérieurs. M. Michel VANDERPLAETSEN répond que le pulvérisateur actuel est en état de marche.*
- *Mme Isabelle DELAFONTAINE attire l'attention du Conseil Municipal sur l'état d'entretien du parking de la Gare, notamment, entre les grès. Monsieur le Maire précise que le Service technique passera la tondeuse.*

*Compte tenu de l'interdiction d'utiliser du désherbant par les Communes, M. Olivier LETELLIER suggère une nouvelle organisation du travail du Personnel Communal.*

*De plus, à cela s'ajoute la non-reconduction, probable, des Contrats Accompagnement dans l'Emploi au 01/01/2018.*

*Il rappelle que le Stade est tondu par le Service technique et que le Cimetière est rarement propre.*

*M. Michel VANDERPLAETSEN donne l'exemple de la SNCF qui n'entretiendra pas son terrain le long de la Rue Gambetta.*

*Il est demandé une réunion de la Commission Environnement à ce sujet.*

- *Mme Anne ROUSSEL relate les inquiétudes des commerçants suite à l'installation de la palissade pour permettre les travaux de toiture de l'église, notamment avec la Foire en Novembre.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée avec M. GARNIER et les forains et que des solutions ont été trouvées.  
Toutefois, une certaine gêne persistera pendant quelques jours.*

- *M. Olivier LETELLIER s'inquiète du nombre de tombes abandonnées dans le cimetière.  
Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure complexe est à mettre en œuvre.*
- *En réponse à une question de M. Gérard LARCHER, M. Michel VANDERPLAETSEN précise que le Christ sera réinstallé pour la Toussaint.*
- *M. Olivier LETELLIER demande d'intervenir auprès du propriétaire de l'immeuble, occupé auparavant par M. Jean-Louis AVENEL, afin de faire couper la haie Rue Pasteur.  
Monsieur le Maire lui répond qu'un courrier a été adressé à Maître LAMY pour transmission au propriétaire.*
- *M. Olivier LETELLIER propose de solliciter de la Communauté de Communes "Terroir de Caux" la modification du jour de ramassage des containers (lundi) qui débordent le week-end.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle organisation du service de ramassage des Ordures Ménagères, par la Communauté de Communes "Terroir de Caux" au 01/01/2018.  
2 Containers seront distribués à chaque foyer.*

- *M. Olivier LETELLIER s'inquiète de l'état de délabrement de la propriété de Mme BARRE Berthe Rue Jean Macé.*

*Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été adressé au propriétaire.*

*M. Michel VANDERPLAETSEN regrette l'état d'abandon de cet immeuble car il présente un caractère historique (Léproserie, Chapelle, croix).*

- *Mme Isabelle DELAFONTAINE, arrivée en retard, souhaite savoir si la charpente de l'église sera vérifiée, avant travaux, car beaucoup de morceaux tombent dans la sacristie.  
Monsieur le Maire précise que cela est prévu aux marchés des entreprises.*
- *M. Gérard LARCHER informe le Conseil Municipal de la présence de Thomas PESQUET, notre astronaute, à DIEPPE, le 12/10/2017.  
Monsieur le Maire se réjouit de sa venue prochaine à AUFFAY.*

*M. Michel VANDERPLAETSEN, Président d'Auffay Art & Culture, organise une exposition du 17/03/2017 au 02/04/2017, à la Maison du Parc, sur son parcours.*

- *Monsieur le Maire remercie la presse pour sa présence à cette réunion du Conseil Municipal.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.*

*Le Président,*

*Les Membres,*